

19 avr 2013 -18:56

Appartient à Conseil des ministres du 19 avril 2013

Organisation d'un intégrateur de services fédéral

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom et du ministre de la Défense Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie la loi du 15 août 2012 relative à la création et à l'organisation d'un intégrateur de services fédéral.

La loi du 15 août 2012 prévoit la possibilité pour toute personne de prendre connaissance des autorités, organismes ou personnes qui ont, au cours des six mois écoulés, consulté ou mis à jour leurs données par le biais du réseau interconnecté des différentes banques de données des services publics.

Toutefois, afin que certains services puissent mener leurs enquêtes de manière discrète et à l'insu des personnes concernées, l'avant-projet vise à ajouter la Sûreté de l'Etat et le Service général du renseignement et de la sécurité (SGRS) aux exceptions prévues, aux côtés de la Police, du Comité R, et de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM).

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et
ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>